

MAIRIE de PEGOMAS

169, avenue de Grasse



06580

Téléphone : 04 93 42 22 22
Télécopie : 04 97 05 25 50
Courriel : contact@villedepegomas.fr

CARTE NATIONALE D'IDENTITE MINEUR

LISTE DES PIECES A FOURNIR

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

Présence de l'enfant lors du dépôt du dossier obligatoire accompagné du parent demandeur, quel que soit son âge

Prise d'empreintes à partir de 12 ans

DANS TOUS LES CAS :

- Formulaire de demande, cerfa N° 12101 * 02 (disponible en mairie) ou formulaire de pré-demande en ligne (à imprimer impérativement) sur www.service-public.fr ou <https://passeport.ants.gouv.fr/>
- Fiche de procédure d'autorisation de délivrance de titre sécurisé
- 1 photo d'identité conforme aux normes pour documents officiels, datant de moins d'un an et n'ayant jamais été utilisée.
- Justificatif de domicile du parent ou du responsable légal datant de **moins de 3 mois - original + photocopie** soit :
Facture d'électricité, gaz ou eau (pas d'attestation de titulaire de contrat), facture de téléphone fixe, internet ou mobile, documents d'imposition, quittance de loyer (provenant d'un organisme professionnel, agence immobilière ou syndic de copropriété), assurance habitation...
- Pièces d'identités des deux parents en cours de validité : **originaux + photocopies recto-verso**
- Livret de famille – **original + photocopie**

PUIS

PREMIERE DEMANDE :

- acte de naissance, copie intégrale ou avec filiation de **moins de 3 mois - original**
- si l'enfant possède un passeport : **original + photocopie**

RENOUVELLEMENT :

- carte nationale d'identité sécurisée du demandeur : **original + photocopies recto-verso**

PIECES SUPPLEMENTAIRES POUR :

Perte ou Vol :

- Formulaire de déclaration de perte, cerfa N° 14011*01
- Timbre fiscal de 25 € (achat en ligne ou en bureau de tabac)
- Acte de naissance de moins de 3 mois **original**
- passeport sécurisé – **original et photocopie**

Hebergement

- justificatif de domicile de **moins de 3 mois** au nom de l'hébergeur, attestation manuscrite signée et accompagnée de la pièce d'identité de l'hébergeur - **originaux + photocopies**

Si le justificatif d'état civil ne permet pas de prouver la nationalité française :

- justificatif de nationalité française : **original + photocopie**

Divorce :

- jugement définitif **intégral** : **original + photocopie**

Adoption :

- jugement d'adoption - **original + photocopie** et acte de naissance intégral **original**